

## DOSSIER DE CANDIDATURE À UN EMPLOI D'ANIMATEUR/ANIMATRICE VACATAIRE

### 1 SERVICES PROPOSÉS

//Cocher les cases correspondant aux services souhaités

#### SERVICES EFFECTUÉS SUR LES PÉRIODES SCOLAIRES

**Périscolaire**  Interclasse de 11h30 à 13h30

Atelier de 14h45 à 16h45 \*

le mardi et/ou le vendredi

\* 16h30 si participation au goûter/étude

Goûter/Étude de 16h30 à 18h00 ou à 18h30

**Mercredi**  Interclasse de 11h30 à 13h30

Centre de loisirs

CL maternels de 13h30 à 18h30

CL élémentaires de 13h30 à 18h00

#### SERVICES EFFECTUÉS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Centre de loisirs élémentaire de 8h15 à 17h45 ou de 8h30 à 18h

Centre de loisirs maternelle de 8h15 à 17h45 ou de 9h00 à 18h30

//La rémunération proposée varie selon la nature des services effectués

### 2 ÉTAT CIVIL ET RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Avez-vous déjà travaillé  
à la Ville de Paris ? oui  non  Si oui indiquer votre numéro de matricule .....

NOM DE NAISSANCE .....

NOM D'USAGE\* .....

Prénoms .....

N° de sécurité sociale\*\* .....

Date de naissance .....

Lieu .....

Adresse personnelle (numéro-voie-bâtiment).....

CP ..... VILLE .....

N° de téléphone .....

Courriel ..... @ .....

Niveau d'études Primaire  Secondaire  Supérieur  à préciser.....

• Pour les travailleurs étrangers (hors Union Européenne) Autorisation de travail oui  non

• Renseignements nécessaires à l'administration, qui demandera un extrait de votre casier judiciaire

Prénom de votre père .....

Nom de naissance  
et prénom de votre mère .....

(\*) Notamment nom issu du mariage, identique à celui qui est inscrit sur la pièce d'identité

(\*\*) Veuillez indiquer votre numéro de sécurité sociale personnel. Si vous n'en avez pas, la Ville de Paris demandera la création d'un numéro temporaire



## 6 EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE ET MOTIVATIONS

Avez-vous déjà travaillé .....  
dans le domaine de l'animation ?.....

Motivations .....  
(à renseigner, obligatoire) .....

Compétences particulières.....  
à signaler .....  
(musique, danse, arts plastiques...) .....

## 7 FORMATION - DIPLÔMES

B.A.F.A Stage de formation le : .....  
Stage Pratique le : .....  
Stage de Perfectionnement le : .....  
B.A.F.A complet le : .....  
A.F.P.S / P.S.C.1. le : .....  
Auxiliaire Sanitaire le : .....

B.A.F.D. Stage de formation le : .....  
Stage Pratique le : .....  
Stage de Perfectionnement le : .....  
B.A.F.D. stage Pratique 2 le : .....  
B.A.F.D. complet le : .....  
Surveillant de baignade le : .....  
M.N.S. le : .....  
B.E.E.S.A.N. le : .....

Diplômes B.A.P.A.A.T ..... le .....  
professionnels B.E.A.T.E.P. spécialité : ..... le .....  
B.P.J.E.P.S. spécialité : ..... le .....

Autres diplômes professionnels ou équivalences ..... le .....  
(cf. annexe jointe)

Tout dossier dont les informations à caractère obligatoire n'auront pas été complétées sera considéré comme incomplet et il ne pourra y être donné suite.

A..... le ..... Signature

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique. La direction des affaires scolaires de la Ville de Paris est destinataire des informations collectées. La loi 2018-493 du 20 juin 2018 a modifié la loi Informatique et Liberté afin de mettre en conformité le droit national avec le cadre juridique européen et permettre la mise en oeuvre concrète du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le RGPD vise à renforcer les droits des citoyens et à responsabiliser les organismes traitant des données personnelles. Le RGPD a redéfini les droits des personnes dont les données personnelles sont traitées : droit à l'information, droit d'accès, droit de rectification et ce par le responsable du traitement ou son représentant. Ces derniers doivent démontrer qu'ils respectent leurs obligations en matière de traitement des données. L'article 37 du RGPD prévoit la désignation d'un Délégué à la Protection des Données notamment lorsque le traitement est effectué par une autorité publique. Le DPD a pour mission d'informer et de conseiller le responsable de traitement et de veiller à l'application de la loi. Pour obtenir des informations sur le traitement de vos données personnelles, il convient de contacter la direction des affaires scolaires de la Ville de Paris.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

En cas d'embauche, l'immatriculation du nouvel agent est effectuée d'après les informations du présent dossier de candidature.

## CASPE : CIRCONSCRIPTION DES AFFAIRES SCOLAIRES ET DE LA PETITE ENFANCE

Arrondissements	Réception des candidats sur RDV sauf vacances scolaires	Adresse	Station de métro
1 <sup>er</sup> au 4 <sup>ème</sup>	Téléphone : 01.84.82.12.28 <a href="mailto:dasco-caspe1234-recrutanim@paris.fr">dasco-caspe1234-recrutanim@paris.fr</a>	CASPE - 9, rue de la Perle 75003 PARIS	Chemin vert St Paul
5 <sup>ème</sup> - 13 <sup>ème</sup>	Téléphone : 01.71.18.74.71 01.71.18.74.72 <a href="mailto:dasco-caspe513-recrutanim@paris.fr">dasco-caspe513-recrutanim@paris.fr</a>	CASPE - 169, bd de l'Hôpital 75013 PARIS	Place d'Italie Bus : 27-47-57-64-67-83
6 <sup>ème</sup> - 14 <sup>ème</sup>	Téléphone : 01.40.46.44.44 <a href="mailto:dasco-caspe614-recrutanim@paris.fr">dasco-caspe614-recrutanim@paris.fr</a>	CASPE - 76 bis, rue de Rennes 75006 PARIS	Saint Sulpice
7 <sup>ème</sup> - 15 <sup>ème</sup>	Téléphone : 01.71.28.29.24 01.71.28.29.26 <a href="mailto:dasco-caspe715-recrutanim@paris.fr">dasco-caspe715-recrutanim@paris.fr</a>	CASPE - 100, avenue de Suffren 75015 PARIS	La Motte Picquet Grenelle Cambronne
8 <sup>ème</sup> - 9 <sup>ème</sup> - 10 <sup>ème</sup>	Téléphone : 01.80.05.43.00 01.80.05.43.01/ 01.80.05.43.02 <a href="mailto:dasco-caspe8910-recrutanim@paris.fr">dasco-caspe8910-recrutanim@paris.fr</a>	CASPE - 27, rue des Petites Ecuries 75010 PARIS	Bonne Nouvelle Château d'eau
11 <sup>ème</sup> - 12 <sup>ème</sup>	Téléphone : 01.86.21.20.46 <a href="mailto:dasco-caspe1112-recrutanim@paris.fr">dasco-caspe1112-recrutanim@paris.fr</a>	CASPE - 50, avenue Daumesnil 75012 PARIS	Gare de Lyon
16 <sup>ème</sup> - 17 <sup>ème</sup>	Téléphone : 01.53.05.25.30 <a href="mailto:dasco-cas1617-recrutanim@paris.fr">dasco-cas1617-recrutanim@paris.fr</a>	CASPE - 4, rue de Penthièvre 75008 PARIS	Madeleine Miromesnil
18 <sup>ème</sup>	Téléphone : 01.84.82.37.00 <a href="mailto:dasco-caspe18-recrutanim@paris.fr">dasco-caspe18-recrutanim@paris.fr</a>	CASPE - 11, rue du Pré 75018 PARIS	Porte de la Chapelle
19 <sup>ème</sup>	Téléphone : 01.80.05.43.62 <a href="mailto:dasco-caspe19-recrutanim@paris.fr">dasco-caspe19-recrutanim@paris.fr</a>	CASPE - 210, quai de Jemmapes 75010 PARIS	Stalingrad Jaurès
20 <sup>ème</sup>	Téléphone : 01.71.28.78.67 <a href="mailto:dasco-caspe20-recrutanim@paris.fr">dasco-caspe20-recrutanim@paris.fr</a>	CASPE - 42, rue des Maronites 75020 PARIS	Menilmontant

**Il convient d'adresser votre dossier complet à la CASPE souhaitée.**

*Arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement.*

*Version consolidée au 24 novembre 2016*

## Article 1

Les fonctions de direction peuvent être exercées dans les séjours de vacances, les accueils sans hébergement et les accueils de scoutisme par les titulaires des titres ou diplômes suivants justifiant d'une ou plusieurs expériences d'animation de mineurs, dont une au moins en accueil collectif de mineurs, d'une durée totale de vingt-huit jours dans les cinq ans qui précèdent :

- diplôme d'Etat de directeur de projet d'animation et de développement (DEDPAD) ;
- diplôme d'Etat relatif aux fonctions d'animation (DEFA) ;
- diplôme d'Etat de conseiller d'éducation populaire (DECEP) ;
- certificat d'aptitude à la promotion des activités socio-éducatives et à l'exercice des professions socio-éducatives (CAPASE) ;
- brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP) spécialité activités sociales-vie locale ;
- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport comprenant une unité capitalisable complémentaire concernant la direction des centres de vacances et de loisirs ;
- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité loisirs tous publics ;
- brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) deuxième et troisième degré ;
- brevet d'Etat d'alpinisme ;
- brevet d'Etat d'éducateur sportif option animation des activités physiques pour tous (BEESAPT) ;
- diplôme universitaire de technologie (DUT) spécialité carrières sociales, option animation sociale et socioculturelle ;
- diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) animation ;
- diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants ;
- diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;
- diplôme d'éducateur de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- moniteur chef interarmées d'entraînement physique, militaire et sportif ;
- certificat technique branche entraînement physique et sportif ;
- diplôme professionnel de professeur des écoles ;
- certificat d'aptitude pédagogique d'instituteur ;
- certificat d'aptitude au professorat ;
- agrégation du second degré ;
- certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller d'éducation ou conseiller principal d'éducation ;
- attestation du suivi avec succès de la formation préalable à la titularisation en qualité de conseiller d'éducation populaire et de jeunesse ou de professeur de sport, de conseiller technique et pédagogique supérieur ;
- diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
- diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport ;
- diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) animation et gestion des activités physiques, sportives et culturelles ;
- licence animation sociale, éducative, culturelle et des loisirs ;
- diplôme d'Etat d'alpinisme - accompagnateur en moyenne montagne ;
- diplôme d'Etat d'alpinisme - guide de haute montagne ;
- diplôme d'Etat de ski - moniteur national de ski nordique de fond ;
- diplôme d'Etat de ski - moniteur national de ski alpin ;
- master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré ;
- master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré ;
- master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, encadrement éducatif ;
- master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, pratiques et ingénierie de la formation ;
- licence professionnelle métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socio-culturelle ;
- licence professionnelle animation sociale, éducative, culturelle et des loisirs ;
- certificat d'aptitude au professorat des écoles ;
- certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré ;
- certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique ;
- certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement de lycée professionnel.

## Article 2

Les fonctions d'animation peuvent être exercées dans les séjours de vacances, les accueils sans hébergement et les accueils de scoutisme par les titulaires des titres ou diplômes cités à l'article 1er ou des titres ou diplômes suivants :

- brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) premier degré ;
- brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) ;
- brevet d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP) ;
- brevets d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien de la jeunesse et des sports (BAPAAT) ;
- certificat de qualification professionnelle premier degré de l'animation ;
- diplôme universitaire de technologie (DUT) spécialité carrières sociales ;
- certificat d'aptitude aux fonctions de moniteur-éducateur (CAFME) ;
- moniteur interarmées d'entraînement physique, militaire et sportif ;
- certificat d'aptitude professionnelle (CAP) petite enfance ;
- diplôme d'études universitaires générales (DEUG) STAPS ;
- licence STAPS ;
- licence sciences de l'éducation ;
- certificat de qualification professionnelle animateur périscolaire ;
- brevet de technicien supérieur agricole option «gestion et protection de la nature» ;
- diplôme d'animateur de section de jeunes sapeurs pompiers ;
- diplôme d'Etat de moniteur éducateur (DEME) ;
- diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI) ;
- diplôme intermédiaire de maîtrise métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, premier degré ;
- diplôme intermédiaire de maîtrise métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, second degré ;
- diplôme intermédiaire de maîtrise métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, encadrement éducatif ;
- diplôme intermédiaire de maîtrise métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation, pratiques et ingénierie de la formation ;
- licence professionnelle coordination de projets d'animation et de développement social et socio-culturel ;
- licence professionnelle animation ;
- licence professionnelle animation sociale et socio-culturelle ;
- licence professionnelle coordination de projets de développement social et culturel en milieu urbain ;
- licence professionnelle animation professionnelle coordination et développement de projets pour l'action sociale, culturelle et socio-culturelle ;
- licence professionnelle médiation scientifique et éducation à l'environnement ;
- licence professionnelle coordination et développement de projets pour les territoires ;
- licence professionnelle famille, vieillissement et problématiques intergénérationnelles ;
- licence professionnelle management de projets dans le domaine éducatif social et socio-culturel ;
- licence professionnelle valorisation, animation et médiation territoriale ;
- licence professionnelle animation et politique de la ville ;
- licence professionnelle administration et gestion des organismes et dispositifs de l'animation sociale et socio-culturelle ;
- licence professionnelle développement social et médiation par le sport ;
- licence professionnelle intervention sociale : développement social et médiation par le sport ;
- licence professionnelle développement social et socio-culturel local.